



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

Service instructeur : D.D.T. de la Haute-Garonne -
Service Environnement Eau Forêt (SEEF)-Unité Service Police de l'Eau (S.P.E.)
cité administrative – 2 bd Armand Duportal – BP 70001
31074 Toulouse CEDEX 9

Secrétariat travaux en rivière ☎ 05 61 10 60 63
fax.05.61.10.60.95

Si vous avez eu un contact préalable avec un agent du SPE : téléphonique sur le terrain
Précisez le nom :

Si vous avez eu un contact préalable avec un agent de l'ONEMA : téléphonique sur le terrain
Précisez le nom :

DEMANDE D'INTERVENTION DE TRAVAUX EN RIVIERE

en application des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Formulaire à compléter et à faire parvenir avec les pièces jointes **en quatre exemplaires** à :

DDT de la Haute-Garonne
Service Environnement Eau Forêt - Unité Service Police de l'Eau
cité administrative - 2 bd Armand Duportal- BP 70001
31074 Toulouse Cedex 9.

Ce questionnaire a pour objet de vous guider dans l'élaboration du dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Avertissement

Les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.) susceptibles d'avoir une incidence sur un cours d'eau, un plan d'eau, une zone humide ou tout autre milieu aquatique, relèvent du champ d'application du code de l'environnement et peuvent nécessiter une autorisation préfectorale ou un récépissé de déclaration (articles L. 214-1 à L. 214-6). Les procédures applicables sont celles définies par les articles R.214-6 à 56 du code de l'environnement.

Ce dossier a pour objet de vous guider dans l'élaboration du dossier de déclaration lors de **travaux sur un cours d'eau (lit mineur et lit majeur)**. La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Dans le cas où l'impact du projet sur le régime hydrologique du cours d'eau ou le milieu naturel serait important voire irréversible, le Service Police de l'Eau (SPE) se réserve le droit de demander soit la fourniture d'informations complémentaires, soit la réalisation d'une étude d'impact, soit de refuser le projet.

Sauf cas d'opposition, un accord sur votre projet vous sera notifié, assorti le cas échéant d'un arrêté de prescriptions particulières auquel il conviendra de vous conformer pour la réalisation de votre projet. Selon le cas, une visite sur le terrain sera réalisée avant les travaux afin d'en définir les modalités d'exécution. Un contrôle de ces prescriptions sera effectué par les services compétents (ONEMA, SPE).

Nota : la procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations. A titre d'exemple, la création d'un réseau de drainage peut dans certains cas intéresser d'autres réglementations : code rural (Protection des milieux naturels et des espèces), code forestier (procédures de défrichement), etc.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

DEMANDE D'INTERVENTION DE TRAVAUX EN RIVIERE

I - PETITIONNAIRE :

1.1 Nom et prénom :(ou dénomination)	
1.2 Désignation de la collectivité ou raison sociale de la société : Numéro SIRET (obligatoire) :	
1.3 Adresse ou siège social :	
1.4 Téléphone – Fax – Mel :	
1.5 Qualité du signataire :(s'il s'agit d'une société, le pétitionnaire doit indiquer en quelle qualité il intervient : (gérant, directeur...))	

II - MAITRE D'OEUVRE :

2.1 Nom et prénom :	
2.2 Désignation de la collectivité ou raison sociale de la société :	
2.3 Adresse ou siège social :	
2.4 Téléphone – Fax Mel :	

III - INTITULE DU PROJET :

--

IV - LOCALISATION DU PROJET :

4.1 Cours d'eau :	
4.2 Bassin versant :	
4.3 Commune(s) :	
4.4 Lieu dit :	
4.5 Section :	
4.6 Parcelle :	

Joindre un plan de situation (extrait de la carte IGN au 1/25 000ème) et le plan cadastral si nécessaire.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

V - OBJECTIF(S) DU PROJET : indiquer également si vous avez déjà bénéficié d'une autorisation pour des travaux de même nature et sur le même cours d'eau (et bassin-versant), ainsi que la date de l'autorisation (ou du récépissé de déclaration).

[Empty box for project objectives]

VI - DESCRIPTIF DU PROJET, PROCEDURE REGLEMENTAIRE ET NOMENCLATURE :

1. Rubriques de la nomenclature : cochez la (ou les) case(s) des travaux envisagés.

Table with 5 columns: Travaux envisagés, checkbox, and three columns of Rubriques pouvant être concernées (Article R 214-1). Rows include: Créer un ouvrage dans le lit mineur, Modification du profil en long, Créer un ouvrage ayant un impact sur la luminosité, Consolider ou protéger une berge, Curer un cours d'eau, Créer un ouvrage dans le lit majeur, Traverser un cours d'eau, and Autre précisez.

2. Décrivez l'opération envisagée : nature des travaux, matériaux, quantités employés....

[Empty box for describing the operation]

Joindre plans, schémas, profils, coupes, croquis avant et après travaux.

3. Décrivez la manière dont vous allez réaliser ou faire réaliser les travaux : engins utilisés, accès au chantier, mise en place d'un batardeau....

[Empty box for describing the implementation method]

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

4. Précisez les étapes de réalisation du projet, la période prévue des travaux et leur durée :

Saison : Hiver Printemps Été Automne

Basses eaux Moyennes eaux Hautes eaux

durée : date :

étapes (éventuellement) :

VII - DONNEES TECHNIQUES DU PROJET :

Pour y répondre, renseignez les rubriques correspondant à votre projet (attention, un même projet peut concerner plusieurs rubriques) :

Veillez entourer ci-dessous le numéro de la (ou des) rubrique(s) concernée(s) par votre projet

L (m) : longueur de l'ouvrage; ΔN (cm) = différence de niveau de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval ; S (m²) = longueur de la zone de travaux x largeur du fonds du cours d'eau ; V (m³) = volume des produits de curage.

			Régime d'instruction	
Rubrique	Travaux / Ouvrages...		Déclaration	Autorisation
	Rive impactée	Rive Droite <input type="checkbox"/> Rive Gauche <input type="checkbox"/>		
3.1.1.0	1 ^o) dans le lit mineur faisant obstacle à l'écoulement des crues <i>chaussée, barrage...</i>	L (m)=		Toujours
	2 ^o) dans le lit mineur faisant obstacle à la continuité écologique	Différence de niveau entre l'amont (en cm) =	20 cm ≤ H < 50 cm	H ≥ 50 cm
3.1.2.0	Modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau <i>abaissement du lit, terrassement des berges...</i>	Longueur de l'ouvrage (m) = ..	L < 100 m	L ≥ 100 m
3.1.3.0	Ayant un impact sur la luminosité <i>buses, pont..</i>	L=	10 ≤ L < 100 m	L ≥ 100 m
	Si busage indiquer le diamètre(Ø) en millimètre.	Diamètre Ø (mm) =		
	Si pont cadre indiquer largeur (l) et hauteur (h) en mètre.	Largeur (m) = Hauteur (m) =		
3.1.4.0	Restauration de berge par des techniques autres que végétales vivantes (<i>enrochement, murs..</i>)	L =	20 ≤ L < 200 m	L ≥ 200 m
3.1.5.0	Dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.	S=	Surface <200m ²	Surface ≥200m ²
3.2.1.0	Curage de cours d'eau.	Volume des produits de curage(m ³)=	V ≤ 2000 m ³	V > 2000 m ³
	Destination des sédiments extraits	Régilage <input type="checkbox"/> Valorisation <input type="checkbox"/> Décharge <input type="checkbox"/>		
	Adresse de destination des produits (<i>localisation sur la carte au 1/25 000^{ème}</i>)			
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau (ou champ d'expansion de crue)	Surface (m ²) = Hauteur maximale du projet (m) =	400 m ² ≤ S < 10000 m ²	S ≥ 10000 m ²

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

VIII - DOCUMENT D'INCIDENCES :

1. Etat initial :

Décrivez la section du cours d'eau concernée par les travaux et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux **entourer la bonne réponse**

Existe-il une zone humide* autour du cours d'eau ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Présence de végétaux en berges <i>arbustes, arbres.</i>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Le cours d'eau est toujours en eau <i>même faible quantité ;</i>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Largeur du cours d'eau, (m) :	m
Profondeur en m. du cours d'eau du sommet de la berge la plus basse au fond du cours d'eau	m
Présence de chutes d'eau.	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Présence de sédiments fins (vase, sable)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Présence de graviers/galets	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Présence de blocs/grosses pierres	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Présence d'une alternance d'eaux calmes et d'eaux rapides	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Cours d'eau sinueux (présence de méandres)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

***Zone humide** : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

COMPATIBILITÉ DU PROJET AVEC LES PROGRAMMES DE PROTECTION ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Votre projet doit être compatible avec le SDAGE. Dans le cas contraire, il pourra être considéré comme non recevable par l'administration, et devra être modifié.

Contexte réglementaire et zones d'enjeux spécifiques *	
<p><u>Rappel des dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Adour Garonne)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Respect des débits réservés afin de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.</u> • <u>Restaurer ou préserver les milieux aquatiques de haute qualité écologique, (rivières et plaines alluviales, marais, tourbières,...) et les ressources en eau d'importance patrimoniale (nappes en particulier).</u> • <u>Respecter le fonctionnement naturel des milieux, notamment préserver les milieux aquatiques et les zones humides même de très petite taille compte tenu de leur rôle fonctionnel essentiel</u> 	
<p>Le projet est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne et le cas échéant, avec le Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux directement concerné</p> <p>Informations consultables sur le site Internet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : http://www.eau-adour-garonne.fr</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>Le projet est situé en zone Natura 2000 *</p> <p>Une évaluation des incidences Natura2000 doit obligatoirement figurer dans le dossier ,même si les travaux projetés ne sont pas localisés en site Natura. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence. Dans tous les cas,l'évaluation doit permettre de conclure quant à l'impact ou à l'absence d'effets notables sur les sites Natura2000 les plus proches (article R414-23 du code de l'environnement). Joindre une carte de localisation du projet par rapport au site Natura2000 le plus proche</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>Le projet est situé à l'intérieur d'une zone protégée par Arrêté de Protection de Biotope*</p> <p>Le projet est en ZNIEFF¹ de type I ou II, ou en ZICO</p> <p>Nom du site signalé :</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>
<p>Le projet est compatible avec le document d'urbanisme communal (carte, POS, PLU...)**</p> <p>L'ouvrage est concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondation**</p> <p>Un captage d'eau potable se situe à l'aval proche de la zone d'intervention du projet</p>	<p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>

¹ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique ;

ZPS : Zones de Protection Spéciale

ZSC : Zones Spéciales de Conservation

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

2 - Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux, le milieu aquatique et les différents usages.

a) Impacts **pendant les travaux** en amont, en aval et au droit du projet.

Conséquences sur :	Les travaux entraîneront-ils le(s) risque(s) suivant(s) ? <i>entourer les réponses</i>
La ressource en eau <i>quantité.</i>	- Réduction localisée du débit : OUI - NON - Assèchement : OUI - NON
Le régime des eaux.	- Réduction temporaire de la section du cours d'eau par la réalisation de batardeaux : OUI – NON
Le niveau de l'eau.	- Augmentation de la hauteur d'eau : OUI - NON - Baisse de la hauteur d'eau : OUI - NON - Création d'une zone d'eau calme : OUI - NON
La qualité de l'eau.	- Contamination de l'eau par des polluants <i>produits toxiques, hydrocarbures, laitance de béton...</i> OUI - NON. - Augmentation de la turbidité de l'eau: OUI - NON.
Le milieu aquatique : <i>habitat, faune et flore.</i>	- Colmatage du fond du cours d'eau par des sédiments fins : OUI - NON - Augmentation de la température de l'eau : OUI - NON - Destruction de zones de reproduction et d'alimentation pour la faune : OUI - NON - Destruction de la ripisylve (végétation en berge) : OUI - NON
L'alimentation en eau potable.	- Existence de captage à l'aval : OUI - NON
Les autres usages.	- Irrigation et/ou pompage estival : OUI - NON - Usages touristiques à proximité : <i>pêche, baignade, sports aquatiques et/ou nautiques...</i> : OUI – NON.

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

b) Prescriptions et / ou mesures correctives mises en œuvre **pendant la réalisation** des travaux.

Je m'engage à mettre en œuvre les dispositions et précautions suivantes
entourez les réponses

Travail depuis la berge des engins. Aucun engin ne se trouvera dans le cours d'eau.	oui	non	sans objet
Mise en place d'un batardeau filtrant à l'aval des travaux afin de réduire au maximum la propagation des matières en suspension <i>bottes de paille, boudin flottant en géotextile, bassin de décantation...</i>	oui	non	sans objet
Mise en place d'une dérivation provisoire.	oui	non	sans objet
Mise en place d'un busage provisoire du cours d'eau sous ponts pour récupérer ciments et débris.	oui	non	sans objet
Mise en place d'échafaudage et bâches sous ponts pour récupérer ciments et débris.	oui	non	sans objet
Stationnement et entretien des engins hors zone pouvant être en relation avec le cours d'eau.	oui	non	sans objet
Aucune modification du profil en long ou en travers actuel du cours d'eau.	oui	non	sans objet
Les pertes de laitance des bétons seront préalablement décantées afin de ne pas polluer les eaux ou le milieu aquatique.	oui	non	sans objet
Lavage des camions, bétonnières <i>ou autres dispositifs ayant servi à la confection ou au transport du béton</i> dans des sites sans contact avec un cours d'eau.	oui	non	sans objet
Utilisation de béton hydrofuge.	oui	non	sans objet
Pêche électrique de sauvegarde <i>si assec ou risque de mortalité.</i>	oui	non	sans objet
Stockage des produits susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux hors d'atteinte de celles-ci.	oui	non	sans objet
Enlèvement, dès l'achèvement des travaux des décombres, terres et dépôts de matériaux apportés ou qui pourraient subsister.	oui	non	sans objet
Engagement à prendre toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions éventuelles et les dégradations et désordres éventuels occasionnés, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation.	oui	non	sans objet
Garantie d'une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue consécutive à un phénomène pluvieux de forte amplitude.	oui	non	sans objet
Engagement en cas d'incident susceptible de provoquer une pollution accidentelle ou un désordre dans l'écoulement des eaux à l'aval ou à l'amont du site :			
1 _ à <i>immédiatement interrompre les travaux et prendre les dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux.</i>	oui	non	sans objet
2 _ à <i>informer dans les meilleurs délais le service chargé de la police de l'eau de l'incident et des mesures prises pour y faire face.</i>	oui	non	sans objet
Engagement d'informer le service de police de l'eau, et la brigade départementale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la date de début des travaux au moins 15 jours avant le démarrage des travaux ainsi que de l'achèvement des travaux dès leur fin.	oui	non	sans objet
Autres précisez :			

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

c) Impacts une fois le **projet terminé**, en amont, en aval et au droit des travaux.
Impacts prévisibles (et/ou probables) à court, moyen et long terme.

Conséquences sur :	Le projet terminé aura-t-il la(les) conséquence(s) suivante(s) ? <i>entourer les réponses</i>
Le régime des eaux	- Modification des débordements <i>fréquence, durée</i> : OUI - NON - Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux : OUI - NON - Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux : OUI - NON
Le niveau de l'eau	- Augmentation de la hauteur d'eau : OUI - NON - Baisse de la hauteur d'eau : OUI - NON - Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) : OUI - NON - Enfouissement du lit du cours d'eau : OUI - NON
La qualité de l'eau, la santé et la salubrité publique	- Echauffement plus important de l'eau en été : OUI - NON - Turbidité de l'eau : OUI - NON
Le milieu aquatique : habitat, faune et flore	- Déstabilisation et érosion des berges : OUI - NON - Artificialisation des berges : OUI - NON - Disparition des eaux courantes : OUI - NON - Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux : OUI - NON - Envasement, colmatage du fond du cours d'eau juste après les travaux : OUI - NON - Artificialisation du fond du cours d'eau <i>ex : béton</i> : OUI - NON - Modification du fond du cours d'eau, taille des granulats : OUI - NON - Perte de sinuosité du cours d'eau : OUI - NON - Perte de ripisylve (végétation de berge) : OUI - NON - Disparition de l'ombrage : OUI - NON - Augmentation de l'ombrage : OUI - NON
La circulation des poissons et le transport des sédiments	- Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval : OUI - NON - Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage : OUI - NON
Les autres usages	- Irrigation et/ou pompage estival : OUI - NON - Usages touristiques à proximité (<i>pêche, baignade, sports aquatiques et/ou nautiques</i>) : OUI - NON

d) Prescriptions et / ou mesures correctives proposées pour réduire les impacts **après la réalisation** des travaux.

Je m'engage à mettre en œuvre les dispositions et précautions suivantes
entourez les réponses

Végétalisation des berges et talus.	oui	non	sans objet
Création de caches à poissons par la mise en place de blocs.	oui	non	sans objet
Restauration de l'habitat piscicole original <i>remise en état des lieux</i> .	oui	non	sans objet
Création de dispositifs de franchissement de l'ouvrage par les poissons.	oui	non	sans objet
Création de frayères.	oui	non	sans objet
Réalisation d'une fosse d'appel sous l'obstacle	oui	non	sans objet
Création de méandres au sein du lit majeur.	oui	non	sans objet
Pose d'une buse surdimensionnée afin de l'enfouir de 30cm. par rapport au fond du lit afin de recréer un lit franchissable par le poisson.	oui	non	sans objet
Autres <i>précisez</i> :			

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

SERVICE DE POLICE DE L'EAU

IX - COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX :

Il vous est rappelé que votre projet doit être compatible avec le SDAGE.

Rappel des principales dispositions du SDAGE :

- Respecter les débits réservés afin de garantir en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.
- Restaurer ou préserver les milieux aquatiques de haute qualité écologique, (rivières et plaines alluviales, marais, tourbières,...) et les ressources en eau d'importance patrimoniale (nappes en particulier)
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux, notamment préserver les milieux aquatiques et les zones humides même de très petite taille compte tenu de leur rôle fonctionnel essentiel.
- Restaurer les phénomènes de régulation naturelle et la dynamique fluviale notamment en interdisant l'extraction et l'exploitation des granulats en lit mineur de cours d'eau (*arrêté ministériel du 22 septembre 2004*).

X - MOYENS DE SURVEILLANCE :

- Moyens mis en œuvre pour le contrôle des prescriptions de chantier durant les travaux : *moyens humains, appareils de mesures, analyses*

- Moyens mis en œuvre pour l'entretien et le suivi de l'ouvrage: *moyens humains, programme pluriannuel d'intervention...*

Renseignements certifiés exacts :

A

, le

Le pétitionnaire,

Il vous est rappelé que, conformément aux articles R214-38 et R214-40 du code de l'Environnement que les installations, ouvrages, travaux ou activités doivent être implantés, réalisés et exploités conformément au dossier de déclaration.

De plus toute modification apportée par le déclarant à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration.

PIECES A JOINDRE au formulaire et à faire parvenir **en trois exemplaires** à la DDT Service Environnement, Eau, Forêt - Service Unité Police de l'Eau cité administrative – 2 bd Armand Duportal BP 70001 - 31074 Toulouse Cedex 9.

☞ **Obligatoire** : - **PLAN DE SITUATION LISIBLE AVEC LOCALISATION DU PROJET (1/25 000^{ÈME})**.

Le cas échéant :

- Plan de masse sur support cadastral.
- Schémas de principe, profils en long et en travers avant et après projet.
- Plans, coupes, croquis.

☞ **Si nécessaire** :

- Note explicative et descriptive complémentaire *étude hydraulique, extrait carte Plan de Prévention Risque Inondations.....*